



RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 50030

Numéro SIREN : 318 150 356

Nom ou dénomination : MAUBEUGE POIDS LOURDS

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2016 sous le numéro de dépôt 3091

**MAUBEUGE POIDS LOURDS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 168 000 euros**  
**Siège social : Z.A. de Forest**  
**Route Nationale n°2**  
**59330 HAUTMONT**  
**318 150 356 RCS VALENCIENNES**

**EXTRAIT DU**  
**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 01 JUIN 2016**

L'an deux mille seize,  
Le 01 juin,  
A 12 heures,

La société ETABLISSEMENTS COQUIDÉ & CIE, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social Zone Artoipole - Allée du Portugal, 62118 MONCHY LE PREUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 641 920 368 RCS ARRAS, représentée par son Président, Monsieur Franck COQUIDÉ,

Associée unique de la société MAUBEUGE POIDS LOURDS,

En présence de Monsieur Eric COQUIDÉ, Président non associé de la Société,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

Monsieur Eric COQUIDÉ, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

**II - A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux,
  - Affectation du résultat de l'exercice,
  - Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
  - Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
  - Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.
-

#### **QUATRIEME DECISION**

L'associée unique, constatant que les mandats du Commissaire aux comptes titulaire, la société SECOFINORD, et du Commissaire aux comptes Suppléant, Monsieur Régis DHENNIN, sont arrivés à leur terme, décide de ne pas renouveler lesdits mandats et de nommer, en lieu et place :

- la Société COGEP AUDIT dont le siège social est à SAINT-DOULCHARD (18230) – 2658, route d'Orléans en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire,

- et la société COGEP dont le siège social est à SAINT-DOULCHARD (18230) – 2658, route d'Orléans en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

---

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ETABLISSEMENTS COQUIDÉ & CIE  
Repr. par Franck COQUIDÉ

**Pour Copie Certifiée Conforme**

